

Conditions Générales d'Abonnement AFNOR au service d'abonnement en ligne « BIVI »

applicable à partir du 01.09.2009

- [Article 1. Portée](#)
- [Article 2. Objet](#)
- [Article 3. Propriété Intellectuelle](#)
- [Article 4. Durée](#)
- [Article 5. Prix](#)
- [Article 6. Codes d'accès](#)
- [Article 7. Conditions Générales d'Exploitation](#)
- [Article 8. Assistance](#)
- [Article 9. Garantie et Responsabilité](#)
- [Article 10. Loi applicable et Règlement des litiges](#)

Article 1. Portée

Les présentes Conditions Générales et Particulières d'abonnement qui suivent régissent les abonnements au service d'abonnement en ligne www.bivi.fonctions-documentaires.afnor.org entre AFNOR et un Client, personne physique ou morale agissant à des fins d'usage professionnel, à l'exclusion des achats pour revente. À défaut de contrat écrit signé entre AFNOR et son Client, ces Conditions constituent le seul accord entre les Parties relativement à l'objet de la demande d'abonnement et prévalent sur tout autre document.

La demande d'abonnement implique une acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions générales.

Article 2. Objet

Les présentes ont pour objet la fourniture d'un service d'abonnement en ligne www.bivi.fonctions-documentaires.afnor.org ("le Service") tel que désigné dans la demande d'abonnement et dans la documentation commerciale pour la durée définie à l'article 4.

Article 3. Propriété Intellectuelle

3.1. Droit d'auteur

La structure générale, ainsi que les logiciels, textes, images, sons, graphismes, banques de données, et tout autre élément composant le site de service d'abonnement en ligne « BIVI » sont la propriété exclusive d'AFNOR et/ou de ses ayants droit et ne peuvent être utilisés qu'à titre documentaire par le client. L'ensemble de ces éléments constituent des œuvres au sens du Code de la Propriété Intellectuelle. En conséquence, toute utilisation non expressément autorisée ou toute représentation totale ou partielle de ce site, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite sans autorisation préalable et écrite d'AFNOR et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

La présente souscription n'entraîne aucun transfert de droit de propriété, ni aucun autre droit que ceux limitativement concédés dans le cadre des présentes.

3.2. Accès aux documents

Les documentations proposées sur www.bivi.fonctions-documentaires.afnor.org sont des œuvres protégées par AFNOR ; leur utilisation est régie par les termes du présent contrat. L'accès aux documents du service d'information « BIVI » est proposé par voie de consultation, de lecture et d'impression, pour une utilisation par les abonnés, conformément au contrat d'abonnement et au logiciel « File Open » (préalablement accepté et installé par l'abonné). Certains documents sont téléchargeables (les outils, les livres blancs sont téléchargeables sur des sites externes).

Article 4. Durée

L'abonnement est souscrit pour une période initiale de douze (12) mois à compter du premier jour du mois de l'inscription, sous réserve du paiement de la totalité du prix tel que précisé à l'article 5.

À l'issue de cette période, il sera renouvelé par tacite reconduction par période égale de temps, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires avant l'échéance.

Article 5. Prix

L'abonnement est conclu moyennant le paiement du prix annuel défini à la demande d'abonnement pour la première année de l'abonnement. Le détail de l'abonnement et ses tarifs figurent dans la documentation commerciale. Sauf disposition spécifique, le Client est tenu de payer dans les trente (30) jours fin de mois suivant la date de facture le montant total à AFNOR par chèque ou virement bancaire.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

Toute facture non payée à l'échéance portera intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable à un taux d'intérêt légal égal à celui appliqué par la Banque Centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de pourcentage. En outre, en cas de non règlement des factures à l'échéance convenue, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, AFNOR se réserve la possibilité de résilier le présent Contrat de plein droit.

AFNOR se réserve le droit de modifier ses tarifs qui seront alors communiqués au Client dans la documentation commerciale. Les nouveaux tarifs seront applicables à la date de renouvellement de l'abonnement, sauf dénonciation à l'échéance par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires.

Article 6. Codes d'accès

L'accès au Service n'est possible qu'au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe ("code d'accès"), attribué par AFNOR, à l'Utilisateur désigné par le Client. Ce code d'accès est unique et personnel à l'Utilisateur. Par conséquent, le Client s'engage à conserver et faire conserver secret ce code ; il s'interdit de communiquer à quelque tiers que ce soit, y compris à d'autres membres de son personnel, l'un quelconque des éléments du code d'accès.

Au cas d'inexécution de cette obligation, AFNOR se réserve la possibilité de résilier l'abonnement de plein droit, sans mise en demeure préalable. AFNOR conservera alors les sommes perçues pour l'année en cours.

Au cas de perte, de vol des codes d'accès ou de changement d'utilisateur, le Client en informe AFNOR, sans délai. En retour, AFNOR attribuera au Client de nouveaux Codes dans les meilleurs délais. En cas de nécessité, le(s) code(s) d'accès pourront être modifié(s) à tout moment par AFNOR.

Article 7. Conditions Générales d'Exploitation

AFNOR se réserve le droit de modifier en cours d'exécution de contrat les fonctionnalités permettant la consultation de la base de données (mode de recherche, restitution des informations....) ainsi que la consistance des fonds documentaires la composant par adjonction, suppression ou substitution de fonds par des motifs d'ordre technique ou juridique. La conclusion du présent Contrat confère au souscripteur un droit d'usage du service d'abonnement en ligne www.bivi.fonctions-documentaires.afnor.org, en conformité avec son objet documentaire. Il couvre une utilisation exclusivement destinée à l'usage interne du souscripteur et pour ses propres besoins. Ce droit n'est ni exclusif, ni cessible.

L'exploitation de www.bivi.fonctions-documentaires.afnor.org est autorisée à partir des déclarations du client, qui garantit l'exactitude de toute information communiquée à AFNOR.

En conséquence, le souscripteur s'engage, sans que cette liste soit exhaustive, à :

- a) ne pas transférer, transmettre, reproduire ou imprimer à des fins d'utilisation collective, extraire les données mises à disposition au titre du présent Contrat, au-delà des termes du Contrat ;
- b) ne pas commercialiser, vendre ou louer les données ;
- c) n'exploiter, et notamment à ne reproduire, les données qu'à des fins d'usage personnel ;
- d) ne diffuser aucune information extraite à des tiers, en particulier, à ses filiales, succursales, bureaux, sous-traitants ou donneurs d'ordres, autres que ceux désignés dans le contrat d'abonnement ;

Toute modification de ces conditions d'exploitation doit faire l'objet d'une autorisation expresse d'AFNOR et est soumise à des conditions tarifaires différentes.

Le présent abonnement est résilié de plein droit en cas d'inobservation de l'une quelconque des dispositions de cet article. AFNOR conserve alors les sommes perçues pour l'année en cours.

Article 8. Assistance

AFNOR assure au Client, pour toute la durée de l'abonnement, des prestations d'assistance à l'exploitation du Service conformément aux Conditions Particulières qui suivent.

Article 9. Garantie et Responsabilité

Le Client, doit dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après le constat d'une erreur ou défectuosité, la notifier à ANFOR par écrit. A défaut d'une telle notification, le Client renonce à s'en prévaloir.

9.1. L'Abonné déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service Internet et qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur et/ou de son réseau informatique lui permettent l'accès au Service.

Il appartient à l'abonné d'avertir le service « abonné » (en envoyant un mail à abo-admin@afnor.org) d'un quelconque changement : de fonction, de statut, d'identification ou d'adresse postale ou électronique. Cette mise à jour des données personnelles est nécessaire à une bonne exécution de la prestation proposée par le site www.bivi.fonctions-documentaires.afnor.org.

9.2. AFNOR ne garantit, ni expressément, ni implicitement, la pertinence d'emploi des informations contenues pour un usage particulier, leur adaptation à une fonction spécifique, leur exactitude ou leur actualité, malgré le soin qu'elle y apporte. L'utilisation du Service et l'exploitation des informations obtenues par l'Abonné et/ou ses Utilisateurs se font sous sa/leur seule responsabilité et à ses/leurs risques et périls.

Les obligations d'AFNOR sont des obligations de moyen. AFNOR ne pourra être tenue responsable vis-à-vis du Client de toute perte découlant de l'exécution du Service. Les "pertes indirectes" incluent, notamment, le préjudice commercial, les pertes d'exploitation, la perte de clientèle, tout paiement effectué ou dû à un tiers par le Client. Les "pertes imprévisibles" incluent, notamment, toute incompréhension ou erreur d'interprétation de la part du Client.

En toute hypothèse, la responsabilité de quelque nature d'AFNOR vis-à-vis du Client de l'abonnement ne saurait excéder le montant effectivement perçu par elle au titre de la période contractuelle en cours.

Article 10. Loi applicable et Règlement des litiges

Les relations contractuelles entre l'AFNOR et le Client sont régies par la loi française.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes. A défaut d'accord amiable, les Tribunaux de Bobigny seront seuls compétents, et ce, même en cas de recours en garantie, de référé ou de pluralités de défendeurs.

Conditions Particulières d'Abonnement AFNOR au service d'abonnement en ligne « BIVI »

- [Article 1 : Objet](#)
- [Article 2 : Obligations du Client](#)
- [Article 3 : Obligations d'AFNOR](#)
- [Article 4 : Exclusions](#)
- [Article 5 : Responsabilité](#)

Article 1 : Objet

AFNOR assure les prestations d'Assistance au bénéfice du Client aux conditions qui suivent.

Article 2 : Obligations du Client

2.1 Le Client s'engage à respecter les consignes et règles de l'art nécessaires à l'exploitation du présent service d'abonnement en ligne.

Le Client assure à AFNOR toutes facilités pour l'exécution des prestations d'assistance.

2.2 Les utilisateurs désignés dans la demande d'abonnement informent AFNOR, par appel téléphonique suivi d'une confirmation par télécopie ou e-mail, des dysfonctionnements constatés. Les utilisateurs donnent toutes les informations pertinentes pour la réussite de l'opération d'assistance.

2.3 Les utilisateurs désignés dans la demande d'abonnement sont les interlocuteurs uniques d'AFNOR pour l'exécution des prestations d'Assistance.

Les utilisateurs doivent posséder toutes les compétences nécessaires sur l'environnement Windows et Internet.

Article 3 : Obligations d'AFNOR

3.1 Principes. AFNOR met en oeuvre tous les moyens pour assurer dans des conditions optimales l'assistance à l'exploitation du Service. AFNOR ne s'engage à aucune visite systématique ou préventive chez le Client.

3.2 Étendue. L'assistance couvre le dysfonctionnement du Service, de la détection des causes à leur résolution. L'assistance s'étend du conseil ou de l'aide délivrés par téléphone, au transfert éventuel de fichiers (télémaintenance) voire à l'intervention sur site et/ou la mise en oeuvre de solutions de « contournement ».

3.3 Horaires. AFNOR réceptionne les appels téléphoniques du Client, ou des utilisateurs désignés au contrat, tous les jours ouvrés, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30. AFNOR rappelle le Client, ou les utilisateurs désignés au contrat, dans les 24 heures ouvrées suivant l'appel du Client.

3.5 Le Service est réputé fonctionnel lorsque 95 % des accès fonctionnent. Le calcul de ce pourcentage est réalisé exclusivement à partir du nombre d'accès déclarés dans la demande d'abonnement et pour une utilisation dans des conditions correspondant au service.

Article 4 : Exclusions

L'assistance d'AFNOR ne constitue en aucun cas une prestation de maintenance préventive, évolutive ou curative du système informatique du Client. L'assistance ne couvre pas les cas de dysfonctionnement ayant pour origine une défaillance :

- du matériel ou du/des logiciels affecté(s) à l'exploitation,
- du réseau électrique ou de télécommunication,
- des services du fournisseur d'accès.

L'assistance est également exclue au cas de :

- absence de(s) (l')utilisateur(s) désigné(s) dans la demande d'abonnement,
- mauvaise configuration par l'utilisateur,
- mauvaise utilisation,
- adjonction de matériel ou logiciel incompatible,
- utilisation anormale du matériel,
- défaut d'entretien du matériel,
- intervention d'un tiers.

Article 5 : Responsabilité

Le Client ne peut tenir pour responsable AFNOR d'un dysfonctionnement imputable au fournisseur d'accès, ainsi que des conséquences directes ou indirectes de tels faits.